

FICHE DE POSTE : ENCADREMENT ECOLE D'ATHLETISME

Vous encadrerez des enfants dans le cadre d'un club d'athlétisme et serez chargé(e) d'animer les entraînements en éveil athlétique, poussins et benjamins, les maintenir en activité.

Votre profil : Vous êtes idéalement titulaire du CPJEPS (Certificat Professionnel de la Jeunesse, Éducation populaire et du Sport) ou diplôme d'initiateur sportif (athlétisme),

Connaissance du milieu de l'athlétisme au plan global et plus précisément,

- ⇒ Evaluer le niveau de départ d'un pratiquant, savoir adapter un parcours ou des séquences pédagogiques selon le niveau et la progression des apprenants,
- ⇒ Présenter un exercice aux pratiquants et apporter un appui technique,
- ⇒ Concevoir un projet éducatif et déterminer les objectifs sportifs,
- ⇒ Réaliser le suivi du matériel ou des équipements sportifs, initiation à l'athlétisme pour un public éloigné ou empêché, accompagnement de jeunes licenciés dans les compétitions (coaching et suivi technique, préparation physique d'avant-compétition)

Compétences spécifiques :

- ⇒ Spécialisation souhaitée dans les domaines du Kid's Athlé et les catégories poussins et benjamins.
- ⇒ Connaissance du processus « Diagnoform ».
- ⇒ Savoir communiquer, faire preuve de pédagogie, d'autonomie.
- ⇒ Être à l'écoute et être capable de s'adapter à différents publics.
- ⇒ Travail en équipe avec les autres salariés du club, ainsi que les bénévoles en écoles d'athlétisme

°Permis B obligatoire pour les conduire éventuellement aux activités.

°Poste à temps partiel (60%) basé à Chambéry avec modulation éventuelle hebdomadaire - horaires en fin de journée et week-end éventuellement.

Profil recherché et expérience : le candidat doit idéalement lui-même pratiquer l'athlétisme et présenter une expérience dans l'encadrement de jeunes dans le cadre d'une pratique athlétique.

Formation : bac ou équivalent activité physique et sportive – BP JEPS ou DE JEPS/ Licence STAPS

Rémunération : SMIC selon grille nationale

Temps de travail : CDD 10 mois / 20h hebdomadaires annualisées transformables en CDI